

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N/Références : AR-PR-2021-05-10

Le Président,

VU la démission du délégué régional de la fédération des jeunes élus d'Île-de-France en date du lundi 26 avril 2021 ;

VU l'avis favorable du Conseil d'Administration de l'AJEF ;

VU l'avis favorable du Bureau de l'AJEF ;

CONSIDÉRANT que la fédération des jeunes élus d'Île-de-France ne peut être laissée sans administration ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'organiser des élections internes au moment de l'organisation des élections régionales et départementales de juin 2021 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le Président de l'Association des Jeunes Élus de France accepte la démission de Thomas HALBERSTADT dans sa fonction de délégué régional de la fédération des jeunes élus d'Île-de-France.

Article 2 :

Jusqu'à nouvel arrêté, la fédération des jeunes élus d'Île-de-France est placée sous la tutelle du Bureau du Président et du Bureau du Premier Vice-Président de l'Association des Jeunes Élus de France (AJEF).

Article 3 :

Le Président de l'Association des Jeunes Élus de France s'engage à organiser l'élection du délégué régional de la fédération des jeunes élus d'Île-de-France, après le deuxième tour des scrutins régionales et départementales du 27 juin 2021.

Article 4 :

Le présent arrêté peut être déféré devant le Conseil d'Administration dans un délai de 3 semaines à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au JD-AJEF.

Article 6 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Premier vice-président ;
- Madame la Trésorière ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration.
- Mesdames et Messieurs les adhérents de la fédération des jeunes élus d'Île-de-France ;

Fait pour valoir ce que de droit ;

Fait à Saint-Brieuc, le 10 mai 2021.

Le Président,
Antonin MAHÉ

Le Bureau du Président
Association des Jeunes Élus de France
31, rue de Gouédic, 22000 Saint-Brieuc
presidence@jeuneselusdefrance.fr
RNA : W222005592

Toute correspondance est à adresser à : Association des Jeunes Élus de France
Monsieur Antonin MAHÉ
31, rue de Gouédic, 22000 SAINT-BRIEUC
Mail : presidence@jeuneselusdefrance.fr